



France



REPÈRES TECHNIQUES ET ÉCONOMIQUES EN ÉLEVAGE DE VEAUX DE BOUCHERIE

CAMPAGNE 2017-2018

Édito

Pour sa deuxième année de fonctionnement, le réseau national INOSYS veau de boucherie souhaité par Interbev Veaux compile les résultats techniques et économiques de 104 élevages représentant 37 000 places de veau, soit 5 % de la production nationale.

Outil de référence central pour la filière veau de boucherie, le réseau se donne pour ambition de repérer, d'analyser et d'accompagner l'innovation dans les exploitations d'élevages et la prise en compte par les éleveurs eux-mêmes des enjeux clés de demain. Ses productions, sous forme de références ou d'outils de conseil, doivent aider à raisonner des projets d'installation et à alimenter les actions de conseil.

Dans le contexte conjoncturel compliqué du premier semestre 2019, gageons que ce dispositif puisse fournir aux éleveurs et aux entreprises des éléments indispensables pour le pilotage de la filière vitellière grâce à la mise en valeur de ses savoir-faire.

Jean-Louis Arquier
Président Interbev Veaux

COLLECTION RÉFÉRENCES



Sommaire

• Conjoncture macro-économique	2
• Dispositif	3
• Bâtiment équipements	4
• Performances techniques	5 & 6
• Économie	7 & 8

Avec le soutien de :



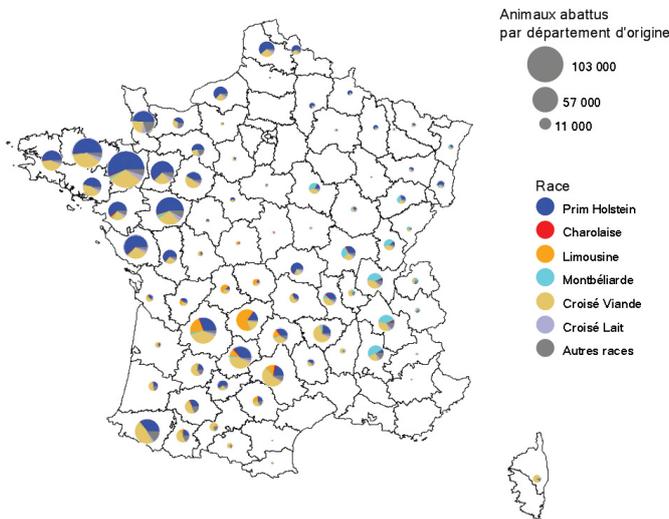
CONJONCTURE MACRO-ÉCONOMIQUE DE LA FILIÈRE FRANÇAISE DU VEAU DE BOUCHERIE

Campagne 2017-2018

Après un léger fléchissement en 2017, le nombre de veaux abattus en France s'est stabilisé en 2018 avec 1,27 millions de têtes (-2 % /2016). Les volumes produits ont atteint 183 000 tonnes équivalents carcasses (téc) en 2018, soit une baisse d'1% par rapport à 2016, poursuivant l'érosion tendancielle des dernières années (-8 % /2010). L'alourdissement et le vieillissement des veaux continuent avec une moyenne à 144 kg éc en 2018 (+1,5 kg / 2016). La consommation de viande de veau en berne ainsi que le maintien de la production communautaire ont mis les cours sous pression à partir de l'automne 2018.

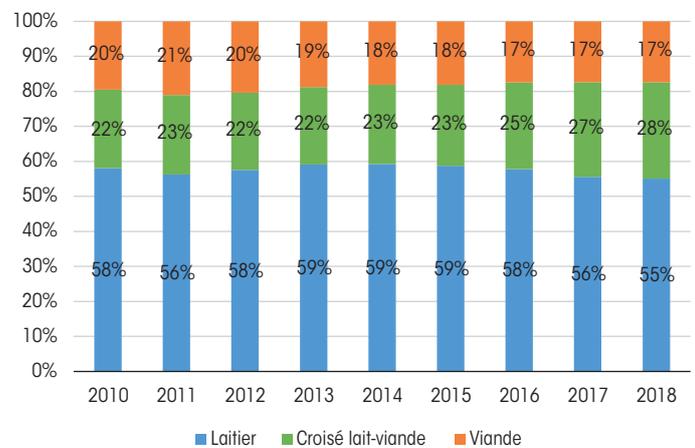
La production

Abattage de veaux en 2018 selon le département d'élevage
Département avec plus de 500 animaux abattus



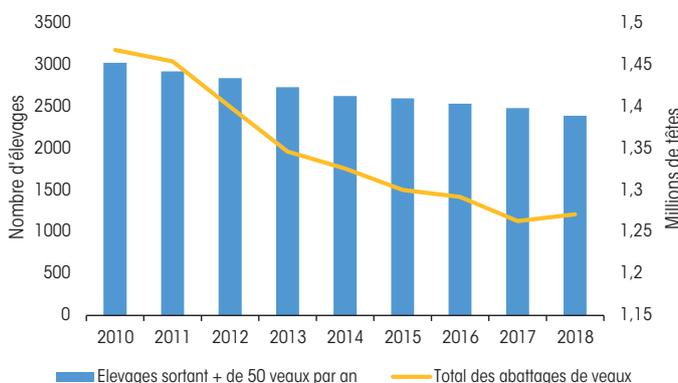
Les veaux

Répartition des types raciaux abattus en France (en têtes)



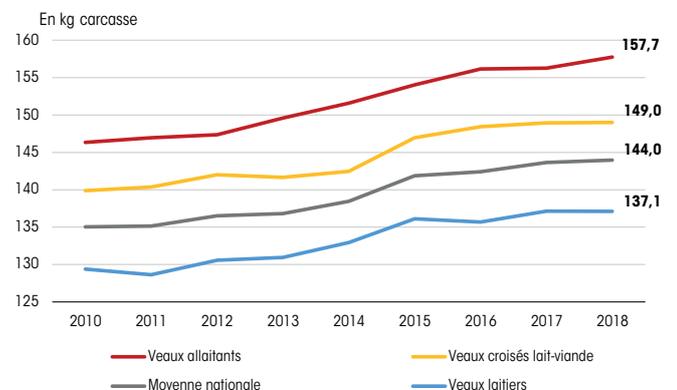
Source : GEB-Institut de l'Élevage d'après SPIE Normabev

Evolution de la production totale de veaux et du nombre d'élevages sortant plus de 50 veaux par an



Source : GEB - Institut de l'Élevage d'après SPIE-BDNI et Normabev

Evolution des poids carcasse des veaux français



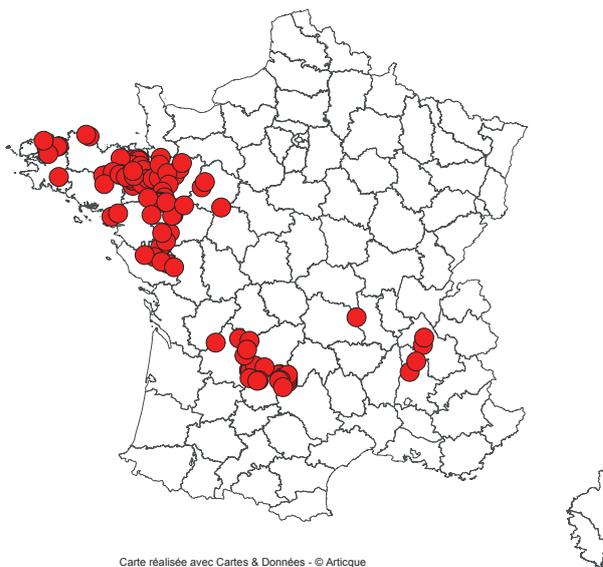
Source : GEB-Institut de l'Élevage d'après SPIE Normabev

DISPOSITIF

Des élevages répartis sur les principales régions de production françaises

Répartition géographique des 104 ateliers

Région	Ateliers
Bretagne	41
Pays de la Loire	32
Occitanie et Nouvelle Aquitaine	26
Auvergne Rhône-Alpes	5
Total	104

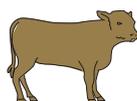


Carte réalisée avec Cartes & Données - © Artique

Un double niveau de suivi : atelier et exploitation

Campagne 2017-2018 : 104 ateliers
Objectif 2019 : 120 ateliers

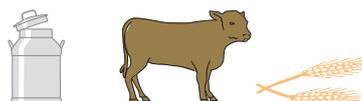
ATELIER



Résultats techniques des lots
Prestations éleveur
Charges partielles de l'atelier

Campagne 2017-2018 : 27 exploitations
Objectif 2019 : 40 exploitations

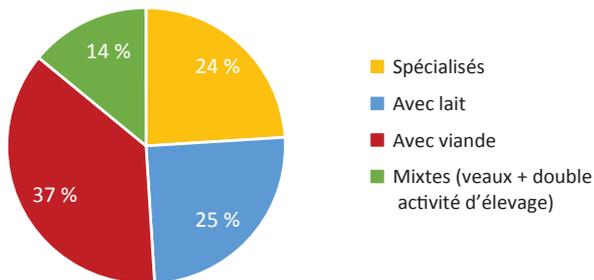
EXPLOITATION



Résultats économiques de l'exploitation
Coûts de production

Des exploitations diversifiées dont 24 % spécialisées

Typologie des 104 élevages suivis

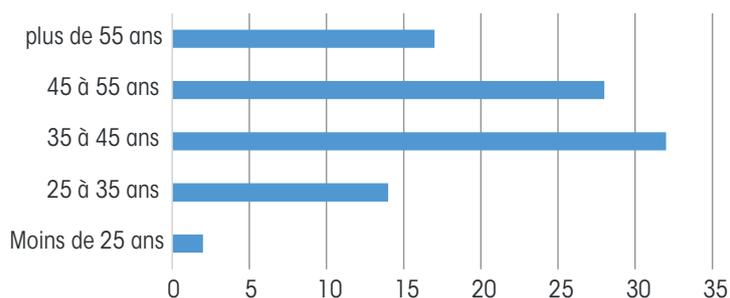


Données repères

- Atelier moyen : 353 places
- UMO atelier veau : 1,0
- UMO totale exploitation : 1,9

Pyramide des âges

Nombre d'exploitations en fonction de l'âge des exploitants



BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS (résultats exprimés en % des places)

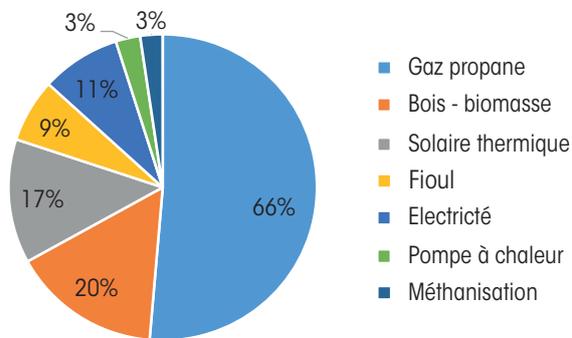
Une majorité de bâtiments en dur sur caillebotis

Type de bâtiments	
• Bâtiments en dur	88 %
• Bâtiments tunnels	12 %

Nature du sol	
• Caillebotis	91 %
• Paille	9 %

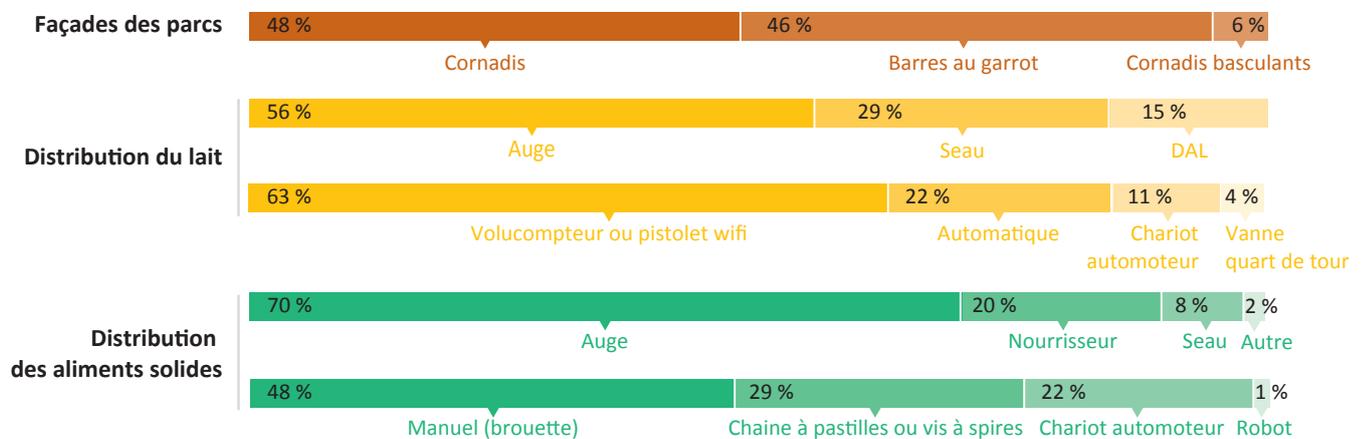


Des énergies renouvelables pour chauffer l'eau



Origine de l'eau	
• Réseau	72 %
• Puits ou forage	28 %

Une majorité de parcs avec auges



PERFORMANCES TECHNIQUES

Critères	Holstein	Croisés lourds	Croisés légers	Mixtes mélange
Nombre de lots	94	41	28	51
Nombre de veaux entrés	26 410	8 550	6 514	15 677
Pourcentage de femelles	2 %	21 %	33,1 %	8,5 %
Sanitaire				
Taux de mortalité total (%)	4,3	2,1	3,2	4,0
Performances d'engraissement				
Durée d'engraissement (jours)	166	153	165	164
Durée du vide sanitaire précédent (jours)	32	36	33	37
Poids des veaux nourrissons (kg)	49	70	54	51
Poids de carcasse (kg)	140	159	149	145
Poids carcasse par jour d'engraissement (g/jour) ⁽¹⁾	842	1 035	906	890
Taux de veaux de moins de 100 kg carcasse (%)	2,8	1,1	1,7	2,3
Taux de veaux classés conformation P (%)	22,5	0,3	1,6	13,2
Taux de veaux classés couleur 1 et 2 (%)	80,1	88,4	82,8	81,4
Alimentation				
Quantité d'aliments d'allaitement consommée (kg/veau sorti)	267	288	290	275
Quantité d'aliments solides consommée (kg/veau sorti)	184	93	143	202
Part de paille dans la ration solide (%)	4,9	4,5	6,1	7,5
Coefficient d'efficacité alimentaire lait + aliment solide ⁽²⁾	2,69	2,11	2,41	2,49



Méthode de collecte et de calcul

Les références proposées sont des valeurs moyennes issues de 214 bilans de lots collectés dans 104 élevages du réseau sur l'exercice comptable 2017. Elles sont déterminées selon le type racial et le poids des veaux à la mise en place. Les lots contenant plus de 80 % de veaux Prim'holstein sont répertoriés dans la catégorie « Holstein ». Les lots contenant plus de 80 % de veaux croisés laitiers sont répertoriés dans la catégorie « Croisés » en distinguant le poids d'entrée des veaux : « croisés lourds » de plus de 60 kg et « croisés légers » de moins de 60 kg. Dans les autres cas, y compris les lots contenant des races multiples, les lots sont placés dans la catégorie « mixte/mélange ».

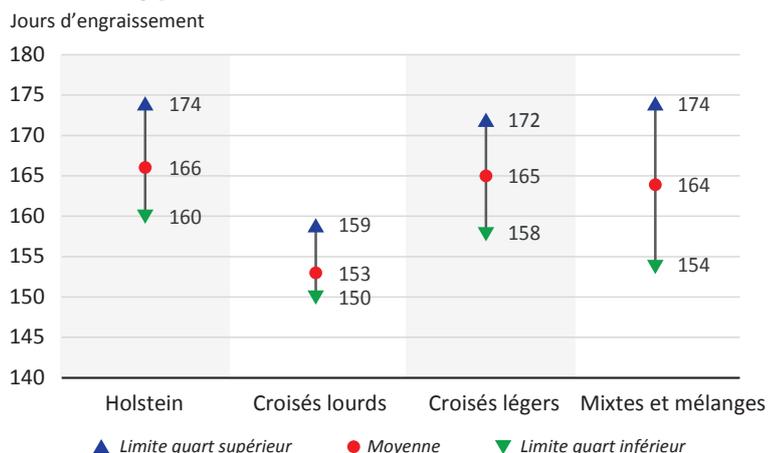
⁽¹⁾ Pour s'affranchir du rendement en carcasse qui n'est pas connu, le GMQ théorique n'est pas calculé et est remplacé par un nouvel indicateur « poids carcasse par jour d'engraissement ».

⁽²⁾ Le coefficient d'efficacité alimentaire lait + aliment solide remplace l'indice de consommation habituel. Il correspond à la formule suivante : $[\text{quantité d'aliments d'allaitement} + \text{quantité d'aliments solides}/2 + \text{quantité de paille}/6] / \text{Poids de carcasse}$

PERFORMANCES TECHNIQUES

Des durées d'engraissement variables selon le type racial...

Les lots croisés lourds présentent des durées d'engraissement plus courtes et plus resserrées. La durée moyenne d'engraissement des lots croisés lourds s'élève à 153 jours. A l'opposé, les lots Mixtes et mélanges présentent une plus grande diversité des durées moyennes d'engraissement avec des quartiles allant de 154 à 174 jours. Les lots Holsteins ont une moyenne de durée d'engraissement de 166 jours.

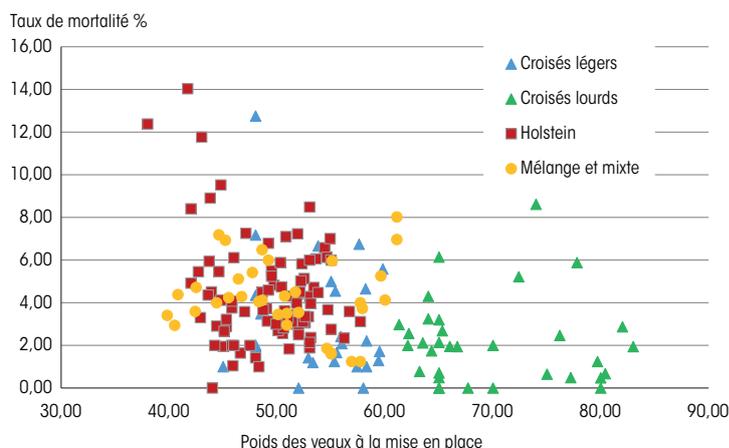


... qui se répercutent sur la rotation

Critères	Holstein	Croisés lourds	Croisés légers	Mixtes mélange
Durée moyenne du vide sanitaire (jours)	32	35	36	38
Rotation (nombre de bandes/an)	1,84	1,94	1,81	1,81

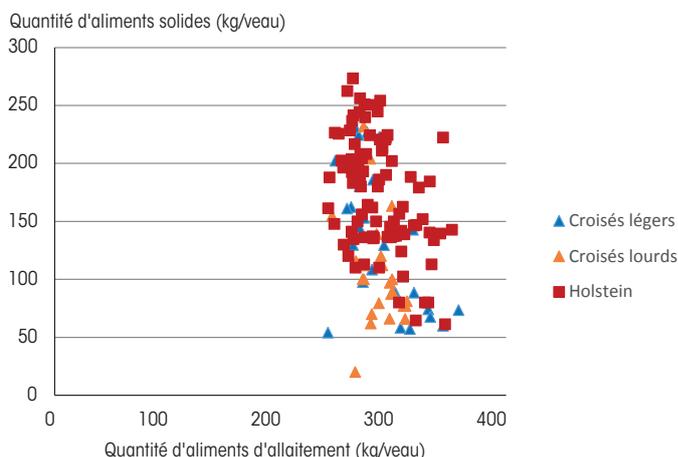
3,7 % de mortalité toutes races confondues...

Le taux de mortalité moyen tous lots confondus s'élève à 3,7 %. La mortalité des veaux Holsteins est de 4,3 % qui s'explique par un poids des veaux à la mise en place nettement inférieur, 49 kg en moyenne contre 54 kg tous lots confondus. A l'inverse, les veaux laitiers croisés lourds présentent un taux de mortalité de 2,1 %.



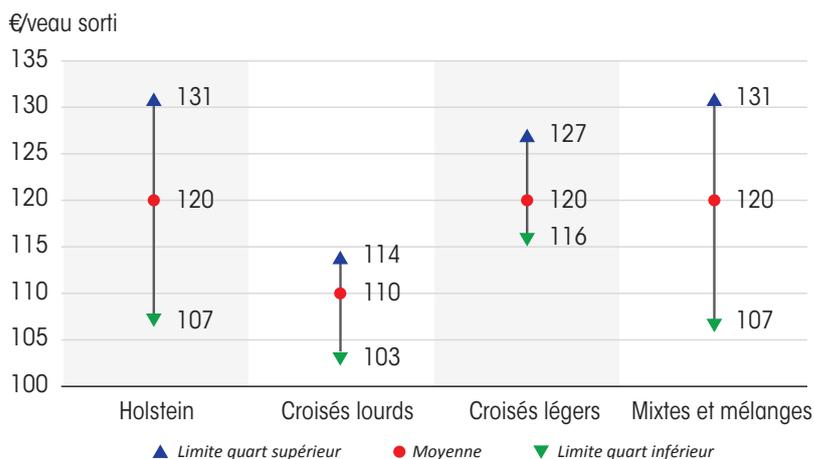
...et 166 kg d'aliments solides consommés

La quantité d'aliment d'allaitement consommée par veau ne présente pas de différence significative selon le type racial des veaux (285 kg/veau). En revanche, les quantités d'aliments solides consommées par l'ensemble des veaux croisés sont nettement inférieures avec une moyenne respective de 119 kg/veau, la moyenne des lots Holsteins étant de 184 kg/veau.



LES PRESTATIONS

118 € de prestation par veau sorti en moyenne...



... à analyser selon la durée d'engraissement

Critères	Holstein	Croisés lourds	Croisés légers	Mixtes mélange
Montant prestation en €/veau sorti	120	110	120	120
Jours d'engraissement	166	153	165	164
Montant prestation en €/jour engraissement	0,72	0,72	0,73	0,73

LES CHARGES PARTIELLES DES ATELIERS

Les charges présentées dans les tableaux ci-dessous sont les coûts annuels, ramenés par place.

L'énergie

Le coût de l'énergie (Gaz ou Fioul + Electricité) reste le principal poste de charge pour un producteur intégré.

			Limite quart inférieur	Moyenne	Limite quart supérieur	Commentaires et facteurs de variation
Énergie pour l'alimentation (eau chaude sanitaire)	Gaz	€/place	9,7	11,8	13,3	Prix du gaz et quantité. -0,3 % d'évolution
		kg/place	15,3	17,8	19,7	Quantité de poudre, durée d'engraissement, température de dilution
	Fioul	€/place	16,0	17,2	19,0	idem gaz +3,9 €/place par rapport à la campagne précédente
		L/place	24,6	26,6	29,6	
Énergie pour le bâtiment (ventilation, équipements, éclairage)	Électricité	€/place	8,2	10,3	11,8	Tarif (type d'abonnement) et kWh consommés (nombre et type d'équipements), +0,1 €/place par rapport à la campagne précédente
		kWh/place	49	71	84	

L'eau		Limite quart inférieur	Moyenne	Limite quart supérieur	Facteurs de variation
Eau du réseau	€/place	6,5	8,5	10,0	Prix et quantité d'eau utilisée. + 1,1 €/place par rapport à la campagne précédente
	m ³ /place	4,6	5,4	6,1	Plan d'alimentation (litrage), durée d'engraissement, apport hydrique, origine de l'eau de lavage

Le lavage		Limite quart inférieur	Moyenne	Limite quart supérieur	Facteurs de variation
Lavage par tiers	€/place	6,3	7,8	9,3	Lavage uniquement ou lavage et désinfection, type de matériel utilisé, méthode de facturation (au veau, à l'heure, facturation des frais kilométriques)
	€/veau	-	4,3 €	-	

Les autres charges		Limite quart inférieur	Moyenne	Limite quart supérieur	Facteurs de variation
Épandage par tiers	€/place	5,7	7,8	9,5	Coût de l'épandage (matériel, distance des parcelles). Part de l'épandage délégué. +1,1 €/place par rapport à la campagne précédente
Assurance atelier veau	€/place	5,5	6,9	7,8	Risques souscrits + montant des emprunts (bâtiment, perte de marge, remplacement en cas d'accident ou de maladie, ...)
Frais EDE/CVO	€/place	0,8	1,5	1,7	Tarifs régionaux
Entretien (matériel, bâtiment, achat petit matériel)	€/place	6,4	14,8	17,6	Variable d'une année sur l'autre Age du bâtiment et des équipements

À ces charges partielles s'ajoutent d'autres charges (exemple : frais de gestion, frais de main-d'œuvre temporaire...), les annuités et les frais financiers courts termes.

POUR PLUS D'INFOS

Retrouvez les résultats du réseau sur idele.fr - Onglet Réseaux et partenariats - Inosys Réseaux d'élevage

Document édité par l'Institut de l'Élevage - 149 rue de Bercy - 75595 Paris Cedex 12 - www.idele.fr
 Achevé d'imprimer en Août 2019 - ISBN : 978-2-7148-0047-3
 Août 2019 - Référence Idele : 0019 401 016 - Réalisation : Corinne Maigret - Crédit photos : Institut de l'Élevage

Ont contribué à ce dossier :

- Aurélie Parois - Chambre d'agriculture de Bretagne - tél : 02 23 48 26 70 - mail : aurelie.parois@bretagne.chambagri.fr
- Camille Servans - Chambre d'agriculture des Pays de la Loire - tél : 02 41 18 60 11 - mail : camille.servans@pl.chambagri.fr
- Christophe Martineau - Institut de l'Élevage - tél : 02 99 14 77 27 - mail : christophe.martineau@idele.fr
- Guillaume Mathieu - Institut de l'Élevage - tél : 05 55 42 60 96 / 06 12 06 68 56 - mail : guillaume.mathieu@idele.fr

Avec les collaborations de Jean-Christophe Labarthe (CA 46), Élodie Peyrat-Bouzonie (CA 24), François Gaudin (CA 24/38), Lina-May Ramony et Patrick Sarzeaud (IDELE).

Orientation, propositions et suivis des travaux assurés dans le cadre du comité de suivi du réseau national veau de boucherie INOSYS : Interbev Veaux, FNB, SDVF, Chambres d'Agriculture (Bretagne, Pays de la Loire, Dordogne, Lot et Drôme/Isère), APCA et Institut de l'Élevage.

Financement : Interbev Veaux, CNE, Ministère de l'Agriculture (ATT REFAGRI)

Nos remerciements aux éleveurs et à tous les partenaires qui participent au réseau.

INOSYS – RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs de l'Institut de l'Élevage et des Chambres d'agriculture pour produire des références sur les systèmes d'élevages.

Ce document a été élaboré avec le soutien financier d'Interbev Veaux, du Ministère de l'Agriculture (CasDAR) et de la Confédération Nationale de l'Élevage (CNE). La responsabilité des financeurs ne saurait être engagée vis-à-vis des analyses et commentaires développés dans cette publication.